

Plan de gestion de Terrenzana, commune de Tallone (Haute Corse).

Depuis les années 60, la plaine orientale corse a connu des mutations importantes qui ont affecté son environnement. L'agriculture s'est développée, occupant cette étendue propice à certaines productions, non seulement en raison de la qualité des terrains néogènes et quaternaires, mais aussi du fait des conditions climatiques favorables. D'autre part, les communes littorales de cette façade de l'île, dont les villages et les hameaux se trouvaient essentiellement sur les contreforts du relief limitant la plaine à l'ouest, ont développé de nouveaux pôles d'urbanisation plus proches de la mer, notamment le long de la route nationale 198. Ainsi les paysages de la plaine côtière ont été fortement anthropisés, créant une mosaïque composée de cultures, de noyaux épars d'habitations et d'espaces naturels. Parmi ces derniers, les étangs littoraux plus particulièrement constituent des éléments remarquables du patrimoine de cette région. Au delà de l'intérêt qu'elles présentent dans le contexte de la biodiversité, ces zones humides assurent diverses fonctions écologiques (aires d'alimentation, de reproduction ou de repos pour de nombreuses espèces animales...) et jouent un grand rôle dans le régime hydrologique local (étalement des crues des fleuves côtiers, alimentation des nappes souterraines...). Contrairement à d'autres régions méditerranéennes françaises où les étangs littoraux et leurs rivages ont souvent été perturbés par les activités humaines, les lagunes de la plaine orientale corse, et les milieux naturels qui les bordent, restent relativement préservés, même si certaines menaces peuvent être redoutées. Pour conforter la conservation de ces paysages et écosystèmes, différentes mesures ont été mises en oeuvre : création de la réserve naturelle de Biguglia, projet de classement de l'étang de Diane et de ses abords, zone de protection spéciale au titre de la Directive "Oiseaux" sur Urbino, etc. Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CEL) contribue grandement à cette finalité en assurant la maîtrise foncière de nombreuses localités, y instaurant ainsi une protection durable. L'acquisition par cet établissement public du site de Terrenzana en Haute Corse s'est donc inscrite dans cette volonté de préserver les espaces naturels côtiers remarquables. Limité au nord et au sud respectivement par les étangs de Terrenzana et de Diane, ce domaine présente des intérêts écologiques et paysagers que dix sept années de gestion ont permis de mieux découvrir et de mieux préserver. Durant cette période, divers problèmes relatifs aux vocations et usages du site ont également été mis en lumière. Le présent document établit, dans un premier temps, la synthèse des connaissances acquises sur cet espace naturel. Il résume également quelles sont les principales préoccupations actuelles du Conservatoire du Littoral quant à la mission qu'il doit assumer. Enfin, il redéfinit, en tenant compte de ce bilan, quelles seront les grandes orientations de la gestion future que les actions à envisager pour mettre en oeuvre ces objectifs.

Auteurs du document : AGENCE POUR LA GESTION DES ESPACES NATURELS CORSE

Obtenir le document : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

Mots clés : PLAN DE GESTION, ACTIVITES HUMAINES, ETANG DE TERRENZANA, CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Date : 2000

Type de ressource : Plan de gestion

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : PRLM381

Langue : Français

Accéder à la notice source : <http://85.31.222.100/alexandrie-7/dyn/portal/index.seam?page=alo&alold=381>

Commune : LINGUIZZETTA (2B143), TALLONE (2B320)

Département : HAUTE-CORSE (2B)

Région : CORSE (94)

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/plan-de-gestion-de-terrenzana-commune-de-tallone-haute-corse0>

Evaluer cette notice: